



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE

## AVIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Racine, que le conseil de cette Municipalité a, à une séance ordinaire tenue le lundi 19 août 2024, adopté le règlement n° 386-07-2024 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 209 959,92 \$ concernant les travaux de réhabilitation de la chaussée du chemin J.-A.-Bombardier et la reconstruction de la chaussée avec fondation minimale de la rue du Parc. Ce règlement vise des travaux de voirie sur le chemin J.-A.-Bombardier et sur la rue du Parc.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement durant les heures d'ouverture de bureau de la Municipalité situé au 145, route 222 à Racine ainsi que sur le site Web de la Municipalité.

Ledit règlement deviendra en vigueur suivant la loi.

DONNÉ à Racine ce 27 août 2024.

Stéphanie Deschênes  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Stéphanie Deschênes, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 27 août 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-septième jour du mois d'août deux mille vingt-quatre.

Stéphanie Deschênes  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

AVIS PUBLIC